



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - - M. BELLEVILLE -
Mme BERNARD M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - - M. BOUHELIER - M. BOURNY -
M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAIT - M. DUBOIS -
M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT -
Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G - M. GILLOT J.P - - Mme HERVIEU -
M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MOREAU -
M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BEKHTAOUI - M. BERTELOOT - Mme BLIGNY -
M. BRENOT - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M.
MOREAU) - M. CHAPUIS - M. DELATTE - M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. DODET -
Mme FLAMENT - M. GONDELLIER - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à
M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à
M. JULIEN - Mme POPARD (pouvoir à M. Guy GILLOT

OBJET : TRANSPORTS EN COMMUN – Fourniture et mise en oeuvre d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) pour le réseau DIVIA – Mise en appel d'offres

Afin de poursuivre l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau et également d'apporter une meilleure information aux voyageurs, il est projeté d'équiper le réseau Divia d'un ensemble permettant le traitement automatisé de nombreuses données, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Equipements embarqués dans les bus, hors information voyageurs, pour l'ensemble du parc d'autobus et des véhicules d'intervention comprenant : dispositif de localisation des véhicules, pupitre, dispositif de communication pour la transmission de données, dispositif de communication pour la transmission de la phonie, logiciels du SAEIV et de dialogue avec les autres systèmes embarqués, l'unité de traitement.

Equipements de communication au sol comprenant : Vérification des équipements radio des Points Hauts pour transmission de la phonie et data : station d'émission/réception pour la transmission de données, de la station d'émission/réception pour la transmission de la phonie, de(s) mât(s) et équipement(s) associé(s), fourniture et équipement de portatifs radiotéléphones pour les équipes mobiles avec leurs accessoires.

Système central comprenant : serveurs d'information en réseau, postes de régulation, périphériques d'impression, système de sauvegarde, poste de gestion du radiotéléphone et logiciels associés, logiciels de traitement temps réel et temps différé, des interfaces avec les logiciels d'exploitation et de gestion, plateformes d'échange avec le serveur Internet et la messagerie électronique et le système d'information et de gestion, système d'affichage de prises de service en salle de prise de service, les PC déportés embarqués dans les véhicules d'intervention, les PC déportés portables, système d'affichage des autobus au local commercial situé en centre ville, formation du personnel et documentation associée.

Equipements embarqués d'information voyageurs pour l'ensemble du parc d'autobus comprenant : Fourniture et installation d'un système d'annonce d'information visuelle (Girouette frontale, Girouette latérale, Girouette arrière, Girouette trapèze, bandeau intérieur) et d'un système d'annonce sonore à l'intérieur des autobus.

Equipements au sol d'information voyageurs pour les principaux points d'arrêts : Fourniture et installation d'ensemble de support d'annonce d'information visuelle et, le cas échéant, d'un complément par annonce sonore.

L'ensemble du système SAEIV intégrera également la possibilité de transmission des données relatives à la sécurisation du réseau, notamment la transmission de la vidéosurveillance embarquée. Ces données seront reproduites sur les véhicules d'intervention de Divia et des forces de l'ordre.

Pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, la Communauté s'est fait assister par un Cabinet spécialisé.

En ce qui concerne la fourniture et l'installation du SAEIV, les montants en présence obligent à un appel d'offres européen (publicité communautaire). La dépense correspondante serait répartie sur les exercices budgétaires 2006 et 2007. La forme envisagée est un appel d'offres restreint, soumis aux dispositions des articles 33 alinéa 4 et 60 à 64 du Code des marchés publics.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le projet de fourniture et de mise en oeuvre d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) pour le réseau DIVIA, tel qu'il vient d'être exposé ,
- **D'autoriser** le Président à lancer la consultation et à signer les marchés et contrats en découlant ,
- **De dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur les budgets des exercices 2006 et 2007.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

28 NOV. 2005



Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **25 NOV. 2005**
Déposé en Préfecture le